



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE DE BUC

Introduction

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la note de présentation brève et synthétique présente l'ensemble des informations financières essentielles du Budget (dit Primitif) de votre commune.

Le Budget Primitif, regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement autorisées et anticipées pour l'année 2026. **On parle donc de dépenses prévisionnelles.**

Le Budget Primitif 2026 de la commune de Buc a été voté le 15 avril 2026, par le Conseil Municipal.

Priorités du Budget Primitif 2026

L'année 2026 s'inscrit comme l'aboutissement de la mise en accessibilité de la mairie. Le marché de travaux pour lequel les entreprises ont pu donner leurs chiffrages est en phase de finalisation. Les travaux devraient pouvoir débuter d'ici cette fin de printemps, début d'été.

En raison des élections municipales, il n'y a pas d'autres projets clairement identifiés mais la déconstruction ou la réflexion autour de la salle communale reste d'actualité, l'état des routes amènera la commune à étudier les axes à prioriser.

La section de fonctionnement

Des dépenses...

En 2026, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever 429 332.14 € (dont 233 401.14 € seront virés à la section d'investissement en cas de besoin). Le montant des dépenses prévisionnelles est plus élevé qu'en 2025.

D'une part, le coût du RPI est à la hausse de plus de 50 % en raison d'un nombre d'enfants croissant pour Buc. Il est à noter que le nombre d'enfants en maternelle a un coût plus élevé qu'un enfant en élémentaire.

De plus, la commune de Buc doit prévoir des créances admises en non-valeur pour des impayés de baux ruraux.

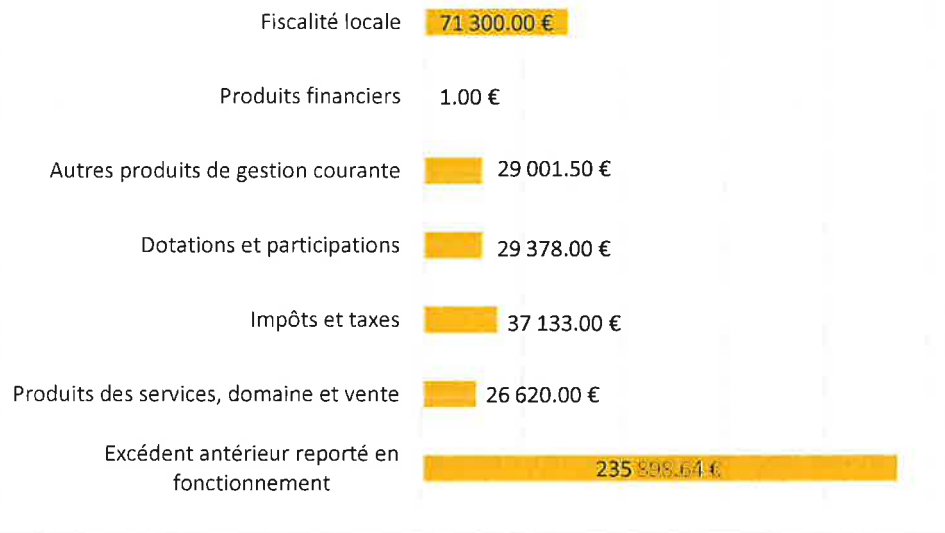
La commune prévoit également plus de dépenses en carburants, fioul pour anticiper les flambées des prix.

CHARGES EXCEPTIONNELLES	400.00 €
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	233 401.14 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	300.0...
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 404.00 €
ATTÉNUATION DE PRODUITS	11 337.00 €
CHARGES DE PERSONNEL	57 389.00 €
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	76 101.00 €

Et des recettes...

En 2026, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 429 332.14 €.

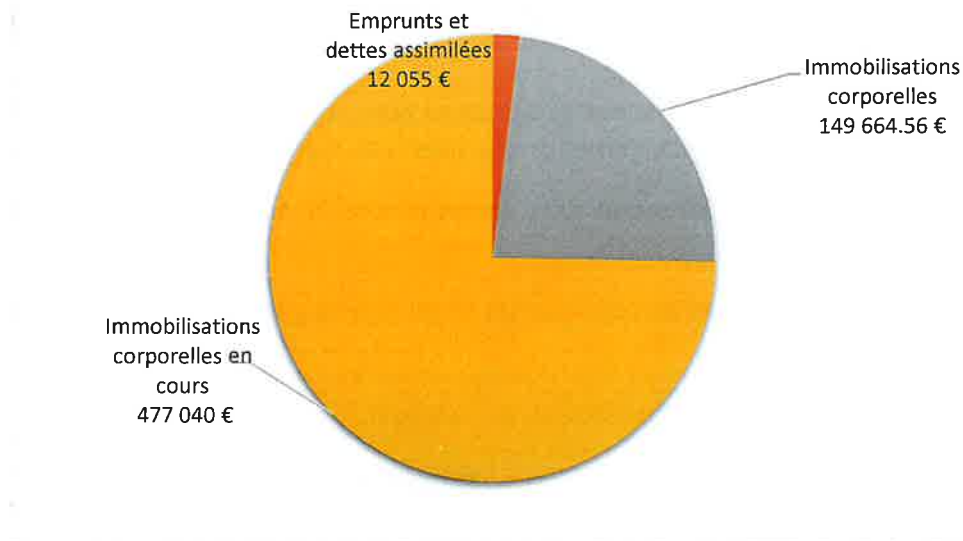
La commune de Buc a augmenté les taux d'imposition en raison du projet de l'accroissement des charges mais également du projet d'accessibilité de la mairie de Buc. Cette mise en conformité attendue depuis l'obligation datant de 2005 de mise en accessibilité des ERP.



La section d'investissement

Des dépenses pour investir la commune...

La section d'investissement représente l'avenir de votre commune, c'est-à-dire, les projets qui sont menés par la municipalité pour améliorer la qualité de vie &/ou des services

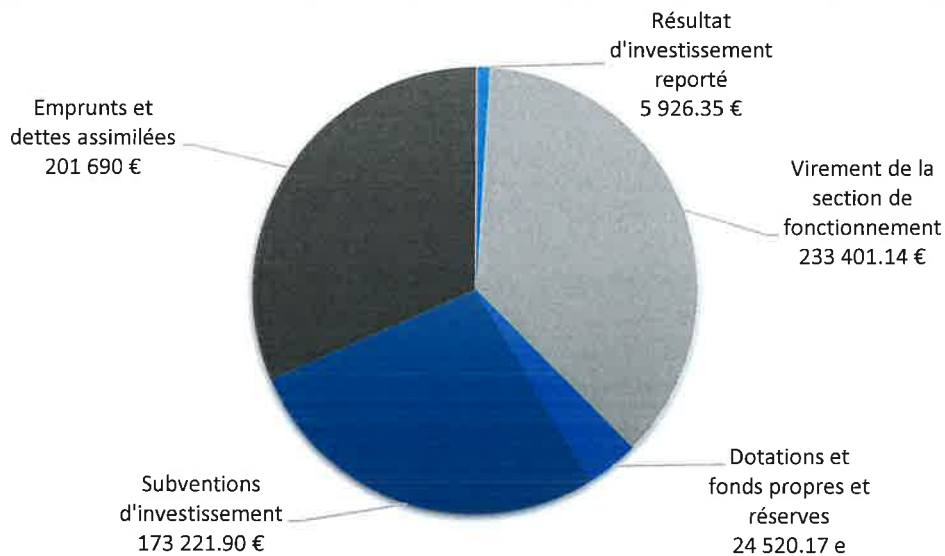


En 2026, les élus de Buc se concentrent sur la mise en accessibilité de la mairie qui sera transférer dans l'ancienne Cure.

Une réflexion sera engagée autour de la salle communale (déconstruction ou réfection).

Une enveloppe est ciblée en direction de la voirie pour permettre des travaux selon les besoins identifiés en cours d'année.

Et des recettes



Sont comptés dans les recettes 2026 :

Uniquement les subventions notifiées (Etat, Département et Grand Belfort). On y retrouve également la taxe d'aménagement et les revenus liés à l'affouage ou à la vente des bois façonnés.

Il est à noter que cette année, la commune de Buc est dans l'obligation de contractualiser un prêt pour financer les travaux d'accessibilité.

Les données à connaître sur la commune

- La commune de Buc n'a actuellement pas encore de prêt, le prêt sera contracté en cours d'année
- Les trois agents qui travaillent sur la commune sont à temps non complet (20h par semaine pour l'agent technique, 11h30 pour l'agent administratif et 7h pour l'agent technique en charge du ménage)
- Le conseil municipal de Buc a augmenté les taux d'imposition cette année en raison des charges fixes en constante augmentation et en raison des besoins d'investissement sur la commune (Accessibilité mairie et réfection ou déconstruction de la salle communale)

Les taux sont donc les suivants :

<i>Taxe foncière sur le bâti :</i>	<i>27.62 %</i>
<i>Taxe foncière sur le non bâti :</i>	<i>24.01 %</i>
<i>Taxe Habitation résidences secondaires</i>	<i>8.03 %</i>

Principaux Ratios

La commune de Buc compte 253 habitants (chiffres de l'INSEE)

Dépenses estimées de fonctionnement par habitant (hors virement à la section d'investissement) : 774.43 €

Recettes estimées de fonctionnement par habitant : 764.56 €

